

**LE TIMBRE N° 1073 SUR LETTRE :
QUELQUES EXEMPLES D'UTILISATION DE
CET AFFRANCHISSEMENT PEU COURANT.**

Par Patrice NOIRET

Dans cet article nous décrivons quelques plis porteurs du timbre Baudouin à lunettes type Marchand, le n° 1073, ayant une valeur faciale de 9 FB.

Celui-ci, seul sur pli est coté 110 € dans le COB, ce qui traduit sa rareté relative par rapport à certains autres timbres plus courants de la série.

Dans cet article nous décrivons quelques documents affranchis par ce TP n° 1073 seul ou avec d'autres timbres complémentaires.

1. Affranchissement seul sur document

La fig. 1 illustre une carte postale envoyée en recommandé de Cambron-Casteau en avril 1960, vers un membre de la famille habitant la même localité. Le TP n° 1073 couvre le tarif exact pour cet envoi. En effet le tarif du 1^{er} novembre 1959 pour la CP est de 2 FB et la taxe de recommandation est de 7 FB, soit un total de 9 FB.



Figure 1 : Carte postale recommandée envoyée du dépôt-relais de Cambron-Castiau le 25 avril 1960 vers un membre de la famille habitant la même localité.

Le deuxième pli, illustré à la figure 2, représente une lettre envoyée par avion d'Etterbeek le 9 juillet 1959 vers Bangkok en Thaïlande.

Le port pour la lettre ordinaire vers la Thaïlande est de 5 FB et la taxe aérienne est de 4 FB soit un total de 9 FB, ce qui est couvert par le TP n° 1073 de 9 FB.

La lettre porte, au dos, le cachet d'arrivée à Bangkok, daté du 14 juillet. La lettre, par avion, a mis 5 jours pour arriver à destination.



Figure 2 : Lettre envoyée par avion d'Etterbeek, le 9 juillet 1959, vers Bangkok (Thaïlande). Au dos, cachet d'arrivée à Bangkok le 14 juillet.



Figure 3 : Lettre envoyée par avion de Tertre, le 13 janvier 1960, vers la base militaire de Kamina (Congo belge).

Le pli illustré à la fig. 3 représente une lettre envoyée par avion de Tertre, le 13 janvier 1960, vers la base de Kamina au Congo belge ; double port pour le Congo.

La fig.4 illustre une lettre envoyée par avion d'Anvers le 16 mai 1961 à destination de Bombay (Inde).

Le tarif pour la lettre ordinaire est de 6 FB et la taxe aérienne, établie le 1^{er} avril 1959, est de 3 FB, soit un total de 9 FB. La lettre est exactement affranchie à 9 FB par le timbre Baudouin à lunettes type marchand n° 1073.

De plus, la lettre aurait été déposée dans une boîte aux lettres, ce qui lui a valu de se voir appliquer la griffe bilingue « **In de bus gevonden / trouvé à la boîte** ».

Au verso se trouve le cachet d'arrivée à Bombay, daté du 19.5.1961. La lettre a donc mis trois jours pour arriver à destination.



Figure 4 : Lettre envoyée par avion d'Anvers, le 16 mai 1961, vers Bombay (Inde).

La figure 5 représente une lettre envoyée par avion de Bruxelles, le 16 décembre 1960 vers le représentant de l'UNICEF à Brazzaville (Congo français).



Figure 5 : Lettre envoyée par avion de Bruxelles, le 16 décembre 1960, vers Brazzaville (Congo français).

2. Affranchissement mixte sur document

Une lettre recommandée (fig.6), envoyée de Grivegnée le 7 novembre 1961 a été affranchie à 13 FB par deux timbres de la série Baudouin à lunettes type Marchand TP n° 926 et 1073.

Le destinataire n'ayant pas été trouvé, la lettre recommandée a été renvoyée à l'expéditeur.



Figure 6 : Lettre recommandée envoyée de Grivegnée le 7 novembre 1961 à destination de Fleron.

La figure 7 illustre une lettre envoyée par EXPRES, de St-Nicolas (Liège), le 16 février 1959 vers Bruxelles. Elle est affranchie à 10,5 FB par deux timbres de la série Baudouin à lunettes type Marchand, les TP n° 924 et 1073.

L'affranchissement se décompose en tarif pour la lettre ordinaire de 2,5 FB (tarif au 1^{er} octobre 1957) et de 8,0 FB pour la taxe d'EXPRES, soit un total de 10,5 FB.



Figure 7 : Lettre envoyée par EXPRES de St-Nicolas (Liège), le 16 février 1959 à destination de Bruxelles.



La lettre recommandée (fig.8) envoyée de Gilly le 3.2.1960 aurait dû être taxée, car affranchie à seulement 9,5 FB.

En effet, il manque 0,5 FB. Le tarif de la lettre ordinaire, au 1^{er} nov.1959, est de 3 FB et la taxe de recommandation est de 7 FB, soit un total de 10 FB.

Fig.8 : Lettre recommandée envoyée de Gilly le 3 février 1960 à destination de Spy.

La lettre recommandée (fig.9) a été affranchie par le TP n° 1073 et 10 timbres Préos de 10 c. L'utilisation de timbres Préos pour une lettre recommandée est une procédure inhabituelle et cet affranchissement aurait dû être refusé.

Le tarif est cependant exact à 10 FB, composé de 3 FB pour la lettre ordinaire (tarif au 1.11.1959) et de 7 FB pour la taxe de recommandation.



Fig.9 : Lettre recommandée envoyée de Halle le 16 novembre 1960 à destination de Braine-le-Comte.

Par contre, la lettre recommandée (fig.10), est affranchie de façon admise à l'aide d'un TP n°1073 et d'un TP n°859, le 1 FB rose de l'émission de 1951.



Fig.10 : Lettre recommandée envoyée d'Herentals 29 novembre 1960 à destination de Bruxelles 4 (Etterbeek), affranchie avec les TP n° 859 et 1073.

La lettre recommandée représentée à la fig. 11 est une variante où le timbre complémentaire est cette fois le n° 1027B, le 1 FB rose grand format émis le 14 décembre 1960.



Fig.11 : Lettre recommandée envoyée de Boussu le 7 mai 1962 à destination de Tamines, affranchie avec les TP n° 1027B et 1073.

La figure 12 illustre une lettre envoyée par avion du bureau de poste temporaire ouvert lors de l'expédition antarctique belge de 1958/1959 à destination de l'Allemagne. Elle est affranchie à 12 FB à l'aide de 2 timbres Baudouin à lunettes type Marchand, les n° 1067 et 1073.

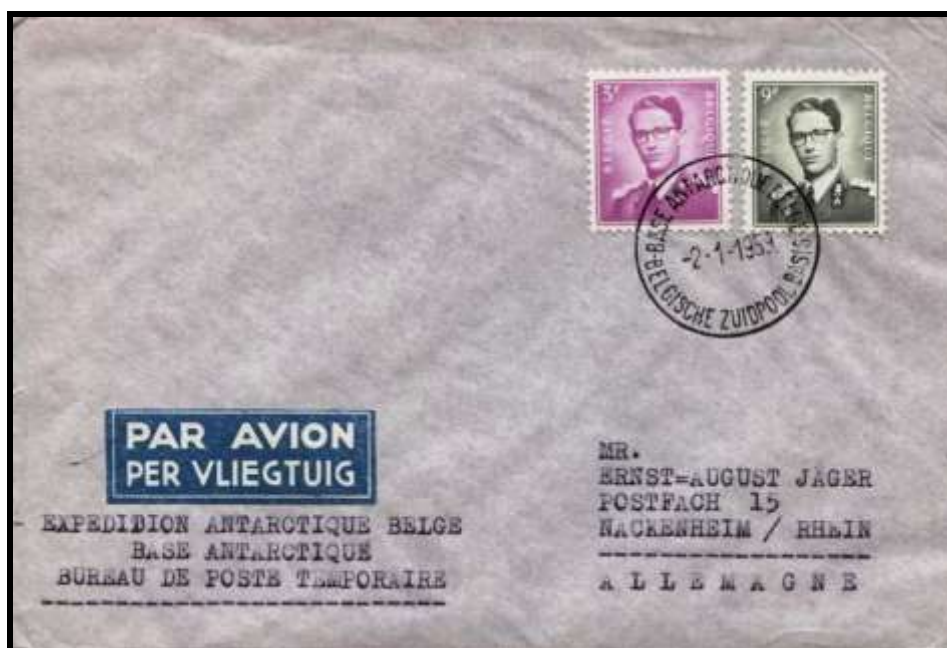


Fig.12 : Lettre envoyée par avion de la base Antartique belge le 2 janvier 1959 à destination de Nackenheim am Rhein (D).

La lettre suivante a été affranchie à 21 FB à l'aide d'une vignette d'affranchissement à 3 FB et de 3 timbres de la série Baudouin à lunettes type Marchand, les n° 1067, 1069 et 1073, constituant un bel affranchissement tricolore.

La lettre recommandée a été envoyée en EXPRES de Bruxelles 1, le 22 juillet 1963, à destination d'Anvers.



Fig.13 : Lettre recommandée envoyée en EXPRES de Bruxelles 1, le 22 juillet 1963, à destination d'Anvers, affranchie avec les TP n° 1067, 1069 et 1073 ainsi que d'une vignette d'affranchissement de 3 FB.



Fig.14 : Carte-récepissé d'un montant de 7.721 FB, affranchi à 9,5 FB par TP n° 854 et 1073.



Fig.15 : Carte-réçipissé d'un montant de 25.146 FB, affranchi à 17,5 FB par TP n° 1072 et 1073.

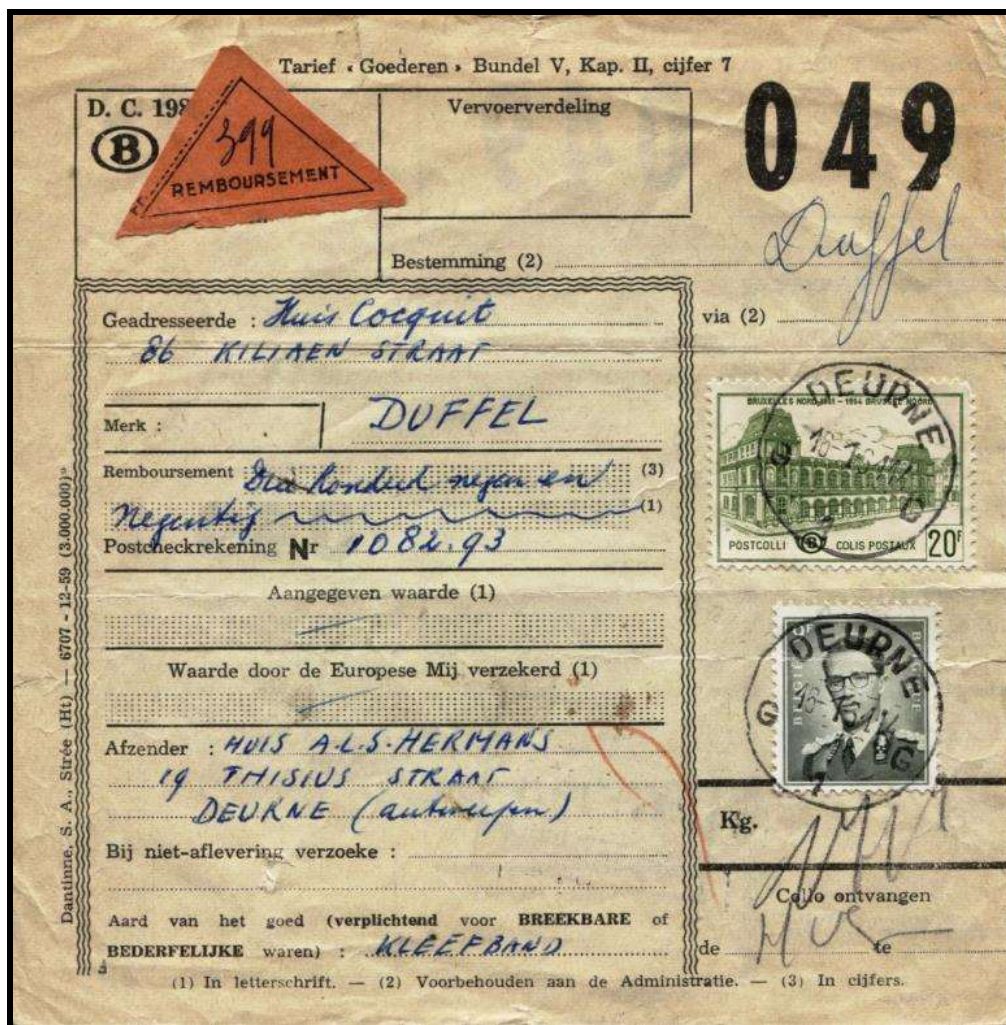


Fig.16 : Bordereau d'envoi par chemin de fer, contre remboursement, de Deurne le 16 janvier 1961, à destination de Duffel.

La fig.17 illustre une lettre recommandée envoyée par avion d'Anvers le 19 mai 1961 à destination de Luluabourg (République du Congo). Elle est affranchie au tarif exact de 13,5 FB par les TP n° 854, 926 et 1073. En effet le port pour la lettre ordinaire est de 6,5 FB au tarif du 1^{er} avril 1959 et la taxe de recommandation est de 7 FB, soit un total de 13,5 FB.



Fig.17 : Lettre recommandée envoyée d'Anvers le 19 mai 1961 à destination de Luluabourg (République du Congo) et non réclamée est renvoyée à l'expéditeur. La lettre est affranchie à 13,5 FB.

Fig.18 : Bordereau d'envoi par chemin de fer, contre remboursement, de Bruxelles le 9 juillet 1961, à destination de Liège, affranchi par une paire du TP n° 1073 et un timbre CF n° 366 et remis au bureau de Saint Josse-ten-Noode 1.